

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 novembre 2017	05 décembre 2017
Quorum 74		
Votants 81		
Suffrages exprimés : 81		

### Séance du 13 décembre 2017

N°171213-39

L’an deux mil dix-sept, le 13 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

#### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,  
Mme Marie-Pierre VASLIN représentée par M. Bertrand COUTURIER  
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG  
M. Philippe CARREIN a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER  
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS  
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET

#### Absents :

MM Rémy BELLANGER, Alain LETARD, Alain POILVE et Mmes Justine MORTELECQUE, Dominique CHAUVEL

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**ELECTRIFICATION – Programme 2018 - Demande d’inscription de travaux d’électrification – Effacement de réseaux - Renforcement - Eclairage public et génie civil des réseaux de communications électroniques**

**N°39**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux d'électrification 2018, la commission Voirie/Electrification du 15 novembre 2017 et le bureau élargi du 30 novembre 2017 ont émis un avis favorable pour demander l'inscription au programme d'effacement de réseaux, de renforcement, d'éclairage public et de génie civil des réseaux de communications électroniques ci-joint au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime.



PROGRAMME ELECTRIFICATION 2018

COMMUNES	NUM	LIEU	TR	Montant Travaux HT			BT		EP			FT					
				BT	Cables EP	Matériel EP	FT	Subvention SDE	Participation COCA HT	Subvention SDE	Participation COCA TTC	Subvention SDE	Participation COCA TTC	Matériel	Participation COCA HT	Participation COCA HT	Participation COCA HT
<b>TILES</b>																	
BLOSSEVILLE	7654	CHEMIN DES FORRIERES	EP			5 154,89 €											
BLOSSEVILLE	7652	PLACE DE LA MAIRIE	EP			5 797,26 €											
CRASVILLE LA MALLE	6077	RUE DES CHAMPS	EP			25 024,78 €											
CRICQUETOT LE MAUCONDUIT	7617	RUE DE LA PLANE DU VILLAGE	EP			2 422,02 €											
DROSAY	7680	RUE SAINT DENIS	EFF	60 000,00 €	6 500,00 €	16 419,22 €	12 500,00 €	45 000,00 €	15 000,00 €	4 874,00 €	11 500,00 €	3 750,00 €					
PAULIEL	7642	CR ROUTE DE SAINT VALERY	EXT	10 000,00 €				5 000,00 €	500,00 €								
VEULETTES SUR MER	4734	CHEMIN DU CATELIER	EFF	50 100,00 €	13 000,00 €	15 251,19 €	20 000,00 €	37 578,00 €	10 500,00 €	5 750,00 €	13 553,70 €	7 447,73 €					
<b>TILES</b>																	
ANGIENS	5362	RUE DE LA MER	RENFO	143 100,00 €	25 350,00 €	38 354,08 €	38 000,00 €	143 100,00 €	25 350,00 €	25 300,00 €	25 711,00 €	15 335,87 €					
ANGIENS	7677	RUE RAVINE	RENFO	20 000,00 €	2 000,00 €	1 073,51 €	5 500,00 €	20 000,00 €	400,00 €								
ANGLESOUVILLE	7657	CAR RUE DE LA MOITTE ET RUE DE L'EGUISE	EFF	70 000,00 €	12 000,00 €	9 973,59 €	13 000,00 €	54 000,00 €	15 000,00 €	5 400,00 €	7 150,80 €	4 817,82 €					
AUTIGNY	7672	RESIDENCE DE LA HAYETTE	EP			10 329,99 €											
AUTIGNY	7671	RUE MARCEL FAUCON	EP			6 506,23 €											
FOITAHNE LE DUN	7673	RUE ALBERT FERNE (GENDARVERIE)	EP			4 734,65 €											
LA GAILLARDE	7674	RESIDENCE DE LA VALETTE	EP			7 652,55 €											
LA GAILLARDE	7661	RUE DU PUIS	EFF	160 000,00 €	39 000,00 €	34 633,16 €	60 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	29 054,00 €	24 519,69 €	16 924,11 €					
HEBERVILLE	7655	CAR. RUE DE L'EGUISE ET RUE DU BOURRETOIT	EFF	39 000,00 €	7 500,00 €	7 138,86 €	6 000,00 €	28 500,00 €	5 500,00 €	5 205,00 €	3 375,00 €	2 993,87 €					
HEBERVILLE	6289	RUE DU MOULIN	EP			16 597,00 €											
HOUDETOT	6223	GRANDE ROUTE ROTC	EFF	70 000,00 €	12 000,00 €	20 556,71 €	9 200,00 €	52 500,00 €	17 500,00 €	5 100,00 €	14 259,25 €	10 211,85 €					
SAINT-AUBIN SUR MER	7670	CITE DES FORRIERES	EP			5 093,00 €											
SOTTEVILLE SUR MER	5363	RUE DU BOUT DU HAUT	RENFO	59 000,00 €	13 000,00 €	16 934,48 €	12 500,00 €	55 000,00 €	13 000,00 €	13 100,00 €	13 051,25 €	5 731,03 €					
SOTTEVILLE SUR MER	5364	CHEMIN DES CHENES	RENFO	93 500,00 €	19 000,00 €	22 154,45 €	17 700,00 €	83 500,00 €	19 000,00 €	3 900,00 €	23 597,34 €	11 314,22 €					
<b>TILES</b>																	
ANCOURTEVILLE	4281	RUE DU VILLAGE	EFF	110 400,00 €	13 000,00 €	15 750,85 €	21 000,00 €	82 500,00 €	27 500,00 €	5 850,00 €	11 257,59 €	7 563,13 €					
CLEUVILLE	7591	RUE DE L'EGUISE	EFF	93 000,00 €	10 000,00 €	15 429,68 €	17 000,00 €	73 500,00 €	4 500,00 €	7 500,00 €	11 659,29 €	7 557,13 €					
NORMANVILLE	4244	RUE DU PETIT JARDIN	RENFO	57 500,00 €	13 500,00 €	12 293,64 €	23 500,00 €	57 500,00 €	3 700,00 €	13 500,00 €	9 533,98 €	5 169,21 €					
				<b>Totaux par Poste</b>	<b>1 030 200,00 €</b>	<b>166 300,00 €</b>	<b>325 512,69 €</b>	<b>292 300,00 €</b>	<b>656 475,00 €</b>	<b>155 145,00 €</b>	<b>158 654,00 €</b>	<b>238 445,64 €</b>	<b>163 093,34 €</b>	<b>57 540,00 €</b>	<b>58 050,00 €</b>	<b>104 040,00 €</b>	
<b>TOTAUX pour Budget</b>																	
<b>Investissement</b>																	
<b>Fonctionnement</b>																	
<b>152 050,00</b>																	

soit :

- Réseau Electrification : 165 125.00 €
- Réseau Eclairage Public :
  - o Câble : 65 630.00 €
  - o Matériel : 163 083.84 €
- GC des réseaux de communications électroniques :
  - o Convention A-OI : 57 540.00 €
  - o Convention B : 58 050.00 €
  - o HP : 104 040.00 €

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- autorise le Président à présenter ces demandes au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime ;
- accepte que le Président verse au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime :
  - les participations financières dues pour les câbles et matériels d'éclairage public d'un montant global estimatif de 228 813.84 €,
  - les subventions de fonctionnement pour les réseaux de télécommunications électroniques de type B d'un montant global estimatif de 58 050.00 €.
  - les fonds de concours pour les réseaux de télécommunications électroniques de type A ou OI et HP d'un montant global estimatif de 161 580.00 € et du réseau d'électrification basse tension d'un montant global estimatif de 165 125.00 €.
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat correspondantes et toutes autres pièces relatives à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 39 - Séance du 13/12/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 21/12/17  
Date de publication : 21/12/17 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20171213-171213-39-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017